



CONDITIONS GENERALES

La demande d'inscription à une ou plusieurs conférences proposées sur ce site est soumise à l'application de nos conditions générales.

Processus d'inscription à une conférence

Afin de vous inscrire à une conférence proposée sur ce site, nous vous invitons à accomplir les étapes suivantes :

1.

Lire attentivement et imprimer et/ou enregistrer sur un support adéquat (disque dur, cd-Rom, etc.) les présentes mentions légales, notre politique relative à la vie privée (mettre un lien qui dirige vers la page Protection de la vie privée) et les conditions générales (sur conditions générales, mettre un lien vers la page conditions générales). Pour ce faire, l'utilisateur peut télécharger l'ensemble de ces documents en cliquant ici Par le fait de compléter et de valider le formulaire de demande d'inscription et d'informations sur ce site, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces documents juridiques, les comprendre et déclarez les approuver sans réserve ;

2.

Remplir le formulaire de demande d'inscription et d'informations ad hoc à l'aide de données exactes et complètes ;

3.

Confirmer la demande d'inscription et les données introduites, et éventuellement rectifier les données erronées ;

4.

Dans un délai raisonnable, TALENCES ASBL communique à l'utilisateur un accusé de réception de son inscription soit par affichage à l'écran soit par courrier électronique.

Les informations fournies lors de votre (vos) inscription(s) à une de nos formations sont conservées dans nos fichiers et peuvent être consultées sur simple demande écrite.

La demande d'inscription aux conférences proposées sur ce site ainsi que les modalités contractuelles de celle-ci sont accessibles en français.

Les conditions générales de nos factures

Toute facture est censée être acceptée par le destinataire s'il n'a pas émis de contestation écrite, par voie recommandée, dans les 10 jours de la date de la facture, à l'intention de Talences ASBL . Nos factures sont payables à 15 jours, à compter de leur date d'émission. En cas de défaut de paiement à son échéance, la facture sera, de plein droit et sans mise en demeure préalable,



majorée d'un intérêt de retard correspondant au taux légal ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 8 % avec un minimum de 100 euros, et sans préjudice de notre droit d'établir le préjudice réel et d'en réclamer la complète indemnisation. Les frais de rappel sont de 15 euros par rappel. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures. En outre, la SA Indass se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles jusqu'au paiement intégral des montants dus, en principal et en intérêts, sans préjudice de tous ses autres moyens et actions Sans préjudice à nos droits découlant des présentes conditions générales, la loi du 2/8/02 parue au Moniteur le 7/8/02 (C-2002/09716) concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales mettant en œuvre les principes de la directive 2000/35/CE du Parlement Européen est d'application.